

COLLOQUE

LA MÉDIATION EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE

Inscription en ligne obligatoire

VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2022

09h00 - 17h00

à l'École des Avocats du Grand Ouest



Campus de Ker Lann
Contour Antoine de St Exupéry
35172 BRUZ

Validation de 6 heures
au titre de la formation professionnelle continue des avocats



L'**objectif** de ce colloque est de sensibiliser et de former à la médiation en matière administrative. L'**enjeu essentiel** réside dans un échange entre avocats, magistrats, médiateurs et parties afin de mettre en lumière l'intérêt de la médiation pour un développement important de ce mode de règlement des litiges d'une part, et d'identifier les blocages et les difficultés pour mieux les appréhender d'autre part.

PROGRAMME

8h30 Accueil des participants

9h00 Introduction

- > Monsieur le Président Eric KOLBERT, Président du Tribunal administratif de Rennes
- > Monsieur le Bâtonnier Eric LEMONNIER
- > Madame Rhita BOUSTA, Docteur en droit de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et Maître de conférences à l'Université de Lille

10h00

TABLE RONDE 1 LA DÉCISION D'ENTRER EN MÉDIATION

Rappel du cadre juridique par un avocat : à l'initiative des parties, à l'initiative du juge

Contenu :

- > Échanges sur les matières, la nature des dossiers pour lesquels la médiation est susceptible d'être efficace (urbanisme, marchés publics, fonction publique, finances publiques – focus spécifique sur le fiscal)
- > Échanges sur les difficultés liées à la prise de décision (pour les parties, pour le juge - organisation et coût de la médiation)
- > Échanges sur les moyens permettant de convaincre de l'intérêt de la médiation

Intervenants :

- > Monsieur le Vice-président Franck ETIENVRE, Vice-président du Tribunal administratif de Rennes et référent médiation
- > Madame Marie-Line BOURGES-BONNAT, avocate et médiatrice
- > Monsieur Denis SCHENKER, médiateur du rectorat
- > Monsieur Nicolas JOSSELIN, avocat spécialiste en droit public

Modérateur :

- > Madame Sophie GUILLON-COUDRAY, avocate spécialiste en droit public

12h00 Pause déjeuner

14h00 Propos introductifs et retours d'expériences

- > Monsieur le Conseiller d'État Olivier COUVERT-CASTERA, Conseiller d'État et Président de la Cour administrative d'appel de Nantes
- > Monsieur le Conseiller d'État Jean-Pierre JOUGUELET, Conseiller d'État honoraire et membre de la Chambre nationale des praticiens de la médiation

15h00

TABLE RONDE 2 LE DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION ET SON ISSUE

Rappel du cadre juridique de la médiation par un(e) Confrère médiateur

Contenu :

- > Le rôle du médiateur
- > Les obligations des parties (confidentialité notamment)
- > Le déroulement des réunions et le rôle de l'avocat
- > Le protocole et son homologation

Intervenants :

- > Monsieur Amaury LENOIR, délégué national à la médiation pour les juridictions administratives
- > Monsieur Raphaël LE MEHAUTÉ, médiateur et avocat
- > Madame Hélène MUSCAT, Maître de conférence à l'Université de Rennes 1 et directrice de l'IPAG
- > Madame Maud BONDIGUEL, avocate spécialiste en droit fiscal

Modérateur :

- > Monsieur le Président David GORAND, Président de l'EDAGO et avocat spécialiste en droit public

16h30 Conclusions

17h00 Fin du colloque

PARTICIPER



Inscription en ligne obligatoire en cliquant **ici**

<https://www.eventbrite.fr/e/billets-colloque-la-mediation-en-matiere-administrative-212435248547>

01



Frais de participation

Avocats et autres publics : 100 €

Fonctionnaires : sans objet

A réception de votre paiement, vous recevrez un e-mail de confirmation d'inscription envoyé directement depuis la plateforme Eventbrite.

02



Participer

Le colloque aura lieu dans l'amphithéâtre de l'EDAGO (campus de Ker Lann, contour Antoine de St Exupéry - BRUZ).

Sous réserve de l'évolution du virus et dans le respect des consignes sanitaires. Le port du masque sera obligatoire.

03

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter **Madame Isabelle GENOUEL** par e-mail à organisationfc@edago.fr



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES

